



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 1^{er} mars 2023, à 16 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**

Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 16 h 37.

RÉS.01.03.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.03.23

ACHAT DU LOT N° 6 248 546 DU CADASTRE DU QUÉBEC, PROPRIÉTÉ DE « LES PRODUITS FORESTIERS D'AUTEUIL (1988) LTÉE » - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE ET PROCURATION

ATTENDU QUE le 9 janvier 2023, la Ville autorisait la signature d'une promesse d'achat du lot portant le numéro 6 248 546 du cadastre du Québec, propriété de « Les Produits forestiers d'Auteuil (1988) Ltée », pour la somme de trente mille dollars (30 000. \$), payable au vendeur à la signature de l'acte de vente;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des termes du Projet d'acte de vente dressé par Me Marie-Pier Ouellet, notaire de l'étude Côté Ouellet Thivierge, ayant sa place d'affaires au 646, rue Lafontaine, bureau 100 à Rivière-du-Loup, province de Québec, G5R 3C8, et s'en déclare satisfait;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville :

- **ACHÈTE** de « Les Produits forestiers d'Auteuil (1988) Ltée, au prix de trente mille dollars (30 000.\$), et suivant les termes contenus à l'acte, le lot numéro 6 248 546 du cadastre du Québec;
- **AUTORISE** messieurs Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente final reproduisant les termes du Projet d'acte de vente susmentionné ou nommer pour ce faire, à titre de mandataire autorisé à signer en leur nom, Me Marie-Josée Raymond, notaire chez Côté Ouellet Thivierge;
- **AFFECTE la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun membre dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le sujet à l'ordre du jour étant terminé, il est 16 h 42 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER